

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME QUATRIÈME

1885

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE
65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE
20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1885

ÉLECTIONS

MM. Sommier, de Florence, et Montelius, de Stockholm, sont élus, à l'unanimité, membres correspondants de la Société.

M. Paulet est nommé, par acclamation, membre honoraire.

MM. Guigues Georges, archiviste de la ville de Lyon, Robert Gabriel, avocat, Villard, avocat, et Orsel, étudiant en médecine, sont élus membres titulaires.

Il sera statué, dans la prochaine séance, sur la candidature de M. Doubre.

COMMUNICATIONS

SUR LES DIVERSES ACCEPTIONS DU MOT PLISTOCÈNE

PAR M. F. FONTANNES

Une de nos dernières discussions a appelé l'attention sur le mot *pleistocène* ou mieux *plistocène*, employé récemment par un auteur anglais dans un travail qui se rattache à l'objet favori de nos études, et la question s'est naturellement posée de savoir quelle était la véritable signification à donner à ce terme de la nomenclature géologique, peu usité jusqu'ici, au moins en France. J'ai déjà indiqué une solution d'après des souvenirs de lecture un peu lointains, mais cependant assez fidèles.

Ayant été consulté depuis par un de mes confrères sur l'acceptation authentique de ce même terme rencontré dans un mémoire allemand, j'ai dû reconnaître que le mot de *plistocène*, sur la valeur duquel on est généralement peu édifié, tendait à sortir de l'oubli dans lequel il a été laissé pendant de longues années. Il importe donc d'être fixé aussi exactement que possible sur cette désignation, et cela particulièrement au point de vue des études anthropologiques, qui rencontrent à la limite des terrains tertiaires et quaternaires de si intéressants problèmes. Aussi ai-je cru bien faire de me livrer à cet égard à quelques recherches dont voici, en quelques mots, le résultat.

Ainsi que le dit Lyell dans ses *Éléments de géologie* (6^e éd. française, p. 173), le mot de *Pleistocène* fut proposé par lui en 1839, comme abrégatif de l'expression Pliocène nouveau. Si nous nous en rapportons à son étymologie, il devait servir à désigner les formations géologiques qui renferment *le plus* d'espèces *récentes*. Or, ce que Lyell appelait pliocène nouveau, comprend le crag de Norwich, les couches à *Mastodon Arvernensis* de la vallée supérieure du val d'Arno et par conséquent les graviers ferrugineux des plateaux du Dauphiné, des environs de Lyon, des Dombes, de la Bresse, etc., que je considère comme représentant dans le Sud-Est, le pliocène supérieur ¹. Voilà donc exactement le niveau auquel devrait exclusivement s'appliquer le mot pliocène.

Malheureusement, comme tant d'autres termes de la nomenclature géologique, celui-ci ne tarda pas à dévier de son acception primitive. Peu de temps après sa création, il fut employé par Edwards Forbes dans son *Essai sur les relations géologiques de la Faune et de la Flore actuelles dans les Iles-Britanniques*, non comme abrégatif de nouveau pliocène, mais pour désigner ce que Lyell appelait *primitivement* post-pliocène, acception plus conforme d'ailleurs à l'étymologie du mot pliocène. Aussi Lyell, en relatant cette nouvelle interprétation, ajoute-t-il avec un sens très pratique :

« Pour prévenir toute confusion, je m'abstiendrai de me servir du terme pleistocène dans ces *Éléments*; car je pense que l'introduction d'un quatrième nom (*à moins d'en restreindre l'application aux formations post-tertiaires anciennes*), rendrait impossible l'usage de l'expression pliocène dans son acception première étendue, — et il est souvent presque indispensable d'avoir un seul mot pour indiquer les deux divisions de la période pliocène ². »

¹ V. *Étude sur les alluvions pliocènes et quaternaires du plateau de la Bresse dans les environs de Lyon*, 1884, p. 25 et suiv.

² Marnes subapennines (*vieux pliocène*) et Sables à Mastodontes (*nouveau pliocène*).

Cependant Lyell, dans une note ¹, croit pouvoir recommander aux géologues qui voudraient conserver le mot pleistocène, de ne s'en servir ni dans le sens primitif, ni de la manière dont il a été appliqué par Edward Forbes ; « ils devront l'employer au lieu de l'expression post-pliocène, *telle qu'elle est usitée dans les Éléments.* »

Or, dans les *Éléments*, le post-pliocène comprend tout ce que nous désignons aujourd'hui par le mot quaternaire, à l'exclusion des formations dites *récentes*, dans lesquelles Lyell range les dépôts de l'âge des palafittes, les tourbes danoises à Kjøkkenmøddings, etc.

Bien qu'il soit de règle constante en matière de nomenclature, qu'un terme ne saurait être modifié dans son acception, même par l'auteur qui l'a créé, c'est cependant dans le sens subsidiairement suggéré par Lyell dans cette dernière note que l'expression pleistocène fut depuis employée, — sans d'ailleurs que son application stratigraphique ait été jamais rigoureusement limitée.

Dans son remarquable traité de géologie, M. de Lapparent la met, ainsi que post-pliocène, en synonymie du mot quaternaire. Je retrouve cette expression dans la *classification des terrains tertiaires* de M. Ch. Mayer, où elle désigne immédiatement au-dessus des sables jaunes pliocènes, un horizon contemporain du Crag de Norwich, du Sansino de la Toscane et d'une première époque glaciaire dont le type se rencontrerait au pied nord des Alpes. Dans une note récente, M. Tardy l'emploie pour distinguer un complexe où dominent les alluvions quaternaires anciennes ou préglaciaires du plateau bressan. Enfin, M. Renevier applique aujourd'hui le mot pleistocène à l'ensemble des terrains dits *pré, inter et post* glaciaires, qu'il regarde comme constituant le terme moyen d'une période *pliocénique* ou moderne, dont le pliocène des auteurs forme le terme inférieur et l'*holocène* (néolithique et actuel) le terme supérieur.

¹ *Loc. cit.*

Ces quelques citations suffisent, il me semble, à montrer que l'expression pliocène ne saurait être employée ni dans son acception primitive, qui ne correspondait qu'à un niveau très restreint compris actuellement par tous les géologues dans le pliocène supérieur, ni dans le sens proposé ultérieurement par Lyell, ce qui entraînerait l'abandon du mot quaternaire, si généralement usité, pour tous ceux qui jugent à propos de ne pas réunir cette division à l'ère tertiaire. J'estime donc qu'il serait désirable qu'elle fût au plus tôt rayée de la nomenclature, où son maintien pourrait devenir la source de regrettables confusions.

SUR LES MŒURS DE LA RACE BARBARA

PAR M. LE D^r COLLOMB

Il est donné lecture d'une lettre de M. le D^r Collomb sur les mœurs de la race Bambara. Il décrit successivement le tatouage bambara, la circoncision, la cérémonie du mariage, de l'enterrement, les principales dispositions de la loi bambara, relatives aux héritages, aux pénalités, etc.

Je vous envoie, dit-il, dans cette lettre, quelques notes d'anthropologie prises un peu au hasard, mais je suis tellement occupé par mes malades, et souvent malade moi-même, que je ne puis les classer.

La race bambara pure, autrement appelée race des Bamanos, pratique sur chacun de ses sujets un tatouage toujours le même et caractéristique. Ce sont, de chaque côté du visage, partant du front, descendant sur les joues et aboutissant à la face antéro-inférieure du maxillaire inférieur, trois grandes raies, parallèles entre elles et distantes de 1 cent. à 4 cent.; puis, sur le front, au milieu, et descendant juste entre les deux sourcils, au-dessus de l'ophryon, trois autres raies plus petites, également parallèles entre elles et distantes de 1 cent. à 2 cent. 1/2. Ces tatouages sont faits dès l'âge le plus tendre, ordinairement du quinzième mois à deux ans. Ils sont pratiqués par les parents et faits avec la pointe d'un cou-